

ANNEE 1967

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- VU le Décret n° 558/PR du 31 Décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU le décret n° 41/PC-SGG du 16 Avril 1964 fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU la Loi n° 65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
- VU le décret n° 305/PC-CAB du 26 Août 1965 fixant les attributions des Chefs d'Arrondissement ;
- SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;

D E C R E T E :

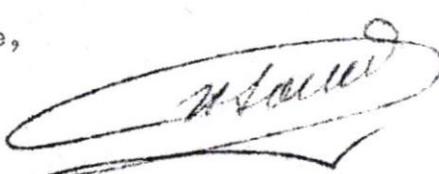
ARTICLE 1er - Mr. OUOROU BARRE Fousséni, en service à la Sous-Préfecture de Tanguiéta, est nommé Chef d'arrondissement de Cobly (Sous-Préfecture de Tanguiéta), en remplacement de Mr. YOMBOLEMY Albert.

ARTICLE 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

Fait à COTONOU, le 22 mars 1967

Par le Président de la République,

Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

  
Général Christophe SOGLO

Lt. Colonel Philippe AHO

Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques,

Ampliations :

PR 4 - MIS 4 - SGG 4 - DAI 4 -  
DI. TRESOR. 2 - PREF. ATAC. 1 -  
DGF 2 - S/P TANGUI. 1 - MJL 2 -  
CS 6 - DGAJL 2 - JORD 1 - Intéressé 1.-